COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024 à 17 HEURES 00

PROCES VERBAL

Présents: M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. ALLAIN Gilles, Mme HERVO Claudine, M. GUILLOU Loïc, Mme BLONDEL Christine, M. MENOU Laurent, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie.

Représentée: Mme SCHUCHARD Corinne par procuration à Mme LE BRIAND Fabienne

Absent:/

Secrétaire de séance : Mme HERVO Claudine

Date d'envoi de la Convocation : 1er Mars 2024

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024
- 3- SDE : Effacement du réseau basse tension, aménagement de l'éclairage public et effacement des réseaux d'infrastructures de télécommunications à l'aire multimodale du giratoire de la balise
- 4- Lotissement des 3 Ormes : présentation des budgets
- 5- Lotissement des 3 Ormes : approbation du compte de gestion
- 6- Lotissement des 3 Ormes : compte administratif 2023
- 7- Lotissement des 3 Ormes : affectation des résultats
- 8- Espace de travail partagé : présentation des budgets
- 9- Espace de travail partagé : approbation du compte de gestion
- 10- Espace de travail partagé : compte administratif 2023
- 11-Espace de travail partagé : affectation des résultats
- 12- Espace de travail partagé : budget primitif 2024
- 13- Commerce de Kermouster : présentation des budgets
- 14- Commerce de Kermouster: approbation du compte de gestion
- 15- Commerce de Kermouster : compte administratif 2023
- 16-Commerce de Kermouster : affectation des résultats
- 17-Commerce de Kermouster: subvention de fonctionnement 2024
- 18-Commerce de Kermouster: budget primitif 2024
- 19-Budget Caisse des Ecoles: subvention de fonctionnement 2024
- 20-Budget CCAS: subvention de fonctionnement 2024
- 21- Taux d'imposition 2024
- 22-Budget principal: présentation des budgets
- 23-Budget principal: approbation du compte de gestion
- 24-Budget principal: compte administratif 2023
- 25-Budget principal: affectation des résultats
- 26-Budget principal: budget primitif 2024
- 27-Budget Port de Plaisance : présentation des budgets
- 28-Budget Port de Plaisance : approbation du compte de gestion

29-Budget Port de Plaisance : compte administratif 2023 30-Budget Port de Plaisance : affectation des résultats

31-Budget Port de Plaisance: budget primitif 2024

32-Informations

33- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme HERVO Claudine secrétaire de séance. Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 Février 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procèsverbal du conseil municipal du 8 février 2024.

3. DELIBERATION N°2024-03- 011 : SDE : EFFACEMENT DU RESEAU BASSE TENSION, AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS A L'AIRE MULTIMODALE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor qui consiste en l'effacement des réseaux basse tension, l'aménagement de l'éclairage public, et la construction des infrastructures souterraines de communications électroniques au giratoire de la Balise. Conformément à la délibération n°2023-11-011 en date du 7 Décembre 2023 décidant d'engager le projet d'effacement des réseaux, le SDE a procédé aux études de détail des travaux à réaliser au « giratoire de la Balise ». Les coûts des travaux ont été réajustés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rond-Point de la Balise » à LEZARDRIEUX présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 46 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). « Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ». A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 15 333,33 €.
- D'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rond-Point de la Balise » à LEZARDRIEUX présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 40 525,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). « Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se

rapportera le dossier ». A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 24 390.04 €.

✓ D'approuver le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rond-Point de la Balise » à LEZARDRIEUX présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 100,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ». A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 4 100,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

- ✓ D'inscrire la dépense au budget de la commune, section investissement,
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

M. le Maire indique que le coût supplémentaire de l'ensemble de ces travaux s'élève à 1 484.37€

4. LOTISSEMENT DES 3 ORMES: PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur: Mme LE COQ, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ rappelle que ce budget avait été ouvert en 2017-2018 afin de créer l'opération « Lotissement des 3 Ormes ».

La commune avait subventionné le budget du lotissement des 3 ormes à hauteur de 85 000€. Des études avaient été réalisées pour la somme de 26 930€.

L'EPF (Etablissement Public Foncier) s'était porté acquéreur des terrains.

L'EPF a ensuite vendu les terrains à la SEM Lannion Trégor en 2023 pour un montant de 50 000€. La commune a alors subventionné l'EPF à hauteur de 100 247.20€ afin de lui éviter une perte financière, comme précisé dans l'engagement initial.

Concernant l'avancée du projet, M. le Maire informe que le dossier « Loi sur l'Eau » est désormais finalisé et va être déposé auprès des services de la DDTM.

La répartition des logements a évolué : les logements seniors seront désormais 26, soit 12 logements de plus que le projet initial, et 10 logements à caractère social au lieu de 8. Le bailleur social est connu. La SEM est actuellement en recherche de subventions.

Le projet ayant été transféré à la SEM Lannion Trégor, le budget « Lotissement des 3 Ormes » est clos par délibération N°2023-11-003 du 7 décembre 2023.

Le budget du lotissement « Lotissement des 3 Ormes » laisse apparaître un excédent positif de 58 070,00€, qui va être reversé à la commune, au budget principal.

Bilan de l'opération au 31/12/2023 :

	DEPENSES	
Etudes préalables 2017-2018	26 930,00	
Subvention EPF 2023	100 247,20	
TOTAL	127 177,20	Coût pour la commune
Budget Les 3 Ormes	Recette	Dépenses
Subvention commune 2017-2018	85 000,00	
Frais d'étude 2017-2018		26 930,00
Excédent au 31/12/2022	58 070,00	
Remboursement excédent 2023 au		
budget principal 2024		58 070,00

Le budget annexe « Lotissement des 3 Ormes » se présente comme suit :

les 3 Ormes - SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

DEPEN	SES		
hapitres		BP 2023	CA 2023
001	DEFICIT de fonctionnement	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
65822	Reversement de l'excédent au budget principa	58 070,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
042	opération d'ordre	0,00	0,00
Total		58 070,00	0,00

RECETTES		
Chapitres	BP 2023	CA 2023
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
70 vente de produits	0,00	0,00
74 Dotation, subventions	0,00	0,00
042 variation stock	26 930,00	26 930,00
OO2 Excédent reporté	31 140,00	31 140,00
Total	58 070,00	58 070,00

SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

DEPEN	SES			
hapitres		BP 2023	CA 2023	
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	
O40	Virement d'ordre entre sections	26 930,00	26 930,00	
			26 930,00	
Total		26 930,00	26 930,00	
Total RECET	TES	26 930,00 BP 2023	26 930,00 CA 2023	
RECET	Excédent d'investissement reporté			
RECETO Chapitres 001		BP 2023	CA 2023	

5. DELIBERATION N°2024 -03- 012 : LOTISSEMENT DES 3 ORMES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur: Mme LE COQ, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement des 3 Ormes », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2023 identiques aux résultats des comptes administratifs 2023.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 du « Lotissement des 3 Ormes » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment iustifiées.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Lotissement des 3 Ormes » sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu le budget primitif budget annexe du « Lotissement des 3 Ormes » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Lotissement des 3 Ormes » pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire donne lecture d'un mail de M. TASSET, Trésorier, qui confirme la capacité d'autofinancement nette de la commune, le fond de roulement net global, et ajoute que la note de 100/100 nous sera attribuée sur la qualité comptable des écritures.

6. DELIBERATION N°2024-03-013 : LOTISSEMENT DES 3 ORMES : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement des 3 Ormes » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Prévues
 Réalisées

 Dépenses :
 $58\ 070.00\ €$ $0.00\ €$

 Recettes :
 $58\ 070.00\ €$ $58\ 070.00\ €$

Excédent de clôture : 58 070 €

Investissement

 Prévues
 Réalisées

 Dépenses :
 26 930.00 €
 26 930.00 €

 Recettes :
 26 930.00 €
 26 930.00 €

Déficit / Excédent de clôture : 0 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme HERVO Claudine, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu le budget primitif du budget annexe du « Lotissement 3 Ormes » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget annexe « Lotissement des 3 Ormes » pour l'exercice 2023.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. DELIBERATION N°2024-03-014 : LOTISSEMENT DES 3 ORMES : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant un excédent de fonctionnement de 58 070 €,

Considérant un excédent d'investissement de 0 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu la délibération de ce jour n°2024-03-013 approuvant le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023, soit 58 070 € en recette de fonctionnement, chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au budget primitif de la commune 2024 ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme LE COQ ajoute que la commune récupère donc une partie de la subvention versée en 2017 au budget du lotissement des 3 Ormes.

8. ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE: PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Au 31/12/2023, le bilan de l'opération est le suivant :

BILAN 2	023
---------	-----

Brian	Depenses	Recuttes	Balance
INVESTISSEMENT			
Travaux	140 055,20		
Subventions			
Commune 2020		40 000,00	
Leader, LTC		53 185,00	
Commune 2023		42 000,00	
Total	140 055,20	135 185,00	-4 870,20
FONCTIONNEMENT			
Loyers 2021 + 2022 + 2023		11 079,00	
Dépenses de fonctionnement	1 361,04		
Remboursement taxe fondière	3 256,00		
Total fonctionnement	4 617,04	11 079,00	6 461,96

Mme LE COQ ajoute que le coût de l'investissement pour la commune, jusqu'à présent, est de 82 000€. Il faudra 26 ans pour rembourser la commune suivant les recettes actuelles.

Le budget annexe « Espace de travail partagé » se présente comme suit :

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE - SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	324,63 €	213,33 €	4 897,24
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00 €	1 572,00 €	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00
68	Dotations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00
O42	Virement d'ordre entre sections	6 984,31 €	6 984,31 €	7 002,76
002	Déficit de fonctionnement reporté	1 991,06 €	1 991,06 €	0,00
Total		11 700,00 €	10 760,70 €	11 900,00
RECET	TES .			
	res	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitres	TES Vente de produits fabriqués	BP 2023	CA 2023 209,06 €	
Chapitres 70		BP 2023 5 013,50 €		0,00
Chapitres 70 75	Vente de produits fabriqués		209,06 €	0,00 5 140,75
Chapitres 70 75 77	Vente de produits fabriqués Autres produit de gestion courante	5 013,50 €	209,06 € 5 000,04 €	0,00 5 140,75 0.00
Chapitres 70 75 77 042	Vente de produits fabriqués Autres produit de gestion courante produits exceptionnels	5 013,50 € 27,25 €	209,06 € 5 000,04 € 0,00 €	BP 2024 0,00 5 140,75 0,00 6 759,25 0,00

ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE - SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	38 922,89 €	38 922,89 €	
O20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	immobilisations corporelles	8 417,86 €	1 029,00 €	3 740,75 €
23	immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	78 000,00 €	78 000,00 €	0,00
040	Virement d'ordre entre sections	6 659,25 €	6 659,25 €	6 759,25 €
041	Autres emprunts et dettes assimilées	42 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €
Total		174 000,00 €	166 611,14 €	10 500,00 €

Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	2 373,17
13	Subventions d'investissement	5 009,40	0,00	0,00
106	Réserves	1 1		1 107,65
16	Emprunt et dettes assimilées	120 006,29	120 000,00	16,42
040	Virement d'ordre entre sections	6 984,31	6 984,31	7 002,76
041	Subvention d'équipement	42 000,00	42 000,00	0,00
Total		174 000,00	168 984,31	10 500,00

Mme LE COQ explique que le remboursement d'emprunt enregistré au CA 2023 en investissement concerne le remboursement d'une partie de l'avance de trésorerie faite par la commune.

2 373,17 €

0.00 €

9. DELIBERATION N°2024-03-015 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Espace de travail partagé », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2023 identiques aux résultats des comptes administratifs 2023.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 de l'« Espace de travail partagé » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Espace de travail partagé » sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du budget annexe de « l'Espace de Travail partagé » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Espace de travail partagé » pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10. DELIBERATION N°2024-03-016 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme Le Coq présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Espace de travail partagé » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Prévues
 Réalisées

 Dépenses :
 11 700.00 €
 10 760.70 €

 Recettes :
 11 700.00 €
 11 868.35 €

Excédent de clôture : 1 107.65 €

Investissement

 Prévues
 Réalisées

 Dépenses :
 174 000,00 €
 166 611.14 €

 Recettes :
 174 000,00 €
 168 984.31 €

Excédent de clôture : 2 373.17 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme HERVO Claudine, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du budget annexe de « l'Espace de Travail partagé » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget annexe « Espace de travail partagé » pour l'exercice 2023 ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11. DELIBERATION N°2024-03-017 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant un excédent de fonctionnement de 1 107.65 €,

Considérant un excédent d'investissement de 2 373.17 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération de ce jour n°2024-03-016 approuvant le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023, soit 1 107.65 € en recettes d'investissement, chapitre 106 « réserves » au budget primitif 2024 ;
- ✓ D'AFFECTER le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 soit 2 373.17 € en recette d'investissement, chapitre 001 « excédent d'investissement reporté » au budget primitif 2024 ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

12. DELIBERATION N°2024-03-018 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme Le Coq donne lecture du budget primitif, qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
 - o Dépenses = Recettes = 11 900.00 €
- Section d'investissement
 - o Dépenses = Recettes = 10 500,00€

Mme LE COQ explique que les remboursements des avances de trésorerie n'apparaissent plus dans le budget. Mme LE COQ ajoute que M. le Trésorier a questionné les élus sur l'intérêt de conserver un budget spécifique, et s'il n'était pas préférable de l'intégrer dans le budget principal, comme les autres locations. Mme LE COQ indique que ce budget autonome permet de suivre les dépenses et recettes, et le coût réel de revient de l'espace de travail partagé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial;

Vu la délibération de ce jour N°2024-03-016 approuvant le compte administratif 2023 de « l'Espace de travail partagé » ;

Vu la délibération de ce jour N°2024-03-017 approuvant l'affectation de résultat 2023 de « l'Espace de travail partagé » ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le budget primitif « Espace de travail partagé » comme présenté ci-dessus.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13. COMMERCE DE KERMOUSTER: PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Au 31/12/2023, le bilan de l'opération est le suivant :

Bilan de la réhabilitation du commerce de Kermouster

Occurses	Recettes	Solde
248 977,66		
	60 000,00	
	37 220,00	
	150 000,00	
	5 (555,00)	-
248 977,66	252 778,00	3 797,34
	248 977,66	248 977,66 60 000,00 37 220,00 150 000,00

Coût pour la commune:

206 202,66

Mme LE COQ indique que le coût de l'ouverture de la Cambuse pour la commune est de 4 897€ en 2023 contre 6 767€ en 2022, s'expliquant par une diminution des heures d'ouverture donc des coûts de personnel, et l'augmentation des recettes, (principalement les jeudis soir).

M. le Maire rappelle que l'objectif reste l'équilibre.

Mme Le Coq présente à l'assemblée le compte administratif 2023 ainsi que le budget primitif 2024 du commerce de Kermouster.

CONSEIL MUNICIPAL - LA CAMBUSE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

12 221,73 € 12 319,79 €	DEPEN	5E5				
12 25.8,11 € 13 300,00 € 2 207,00 € 0,00 €	Chagitres		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
12 528,11 € 13 30,00 € 2 207,00 € 12 200,00 € 2 207,00 € 0,00 €	011	Charge à angulàra cánáral	S 405 38 6	11 400 91 6	11 254 92 6	22 667 13
65 1.0						
Total						
Total	042	d'ordre - amortissement	12 221,73 €	12 319,78 €	12 319,79 €	12 270,76
CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 2024	D002	ètroges mallel !	218,18 €	8 501,30 €	8 501,30 €	23,11
Total CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 2024	Total		31 370,40 €	45 722,00 €	44 279,55 €	46 361,00
12 163,10 € 18 000,00 € 16 634,44 € 22 000,00 € 77 Dotaison, subventions 10 766,80 € 0,00 € 0,	RECET	TES				
Total Tot	Chapters		GA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
75 Aut produit de gestion courante 0,00 € 0,00 € 0,00 € 18 000,00 € 12 00	70	Produits des services	12 163,10 €	18 000,00 €	16 534,44 €	22 000,00
75 Authors produit de gestion courante 77 Produits exceptionnels 9,00 € 18 000,00 € 12 000,00 € 13 000,00 € 14 5722,00 € 14 256,44 € 16 361,00 € 16 emprints et dettes assimilés 16 emprints et dettes assimilés 17 000 € 18 000,00 € 19 10,01 € 18 17,90 € 1	74	Dotation, subventions	10 706,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00
18 000,00 € 18 000,00 € 12 381,00 €		The state of the s	6,00 €	0.00 €	0.80 €	0.00
12 2 2 2 2 2 3 3 3 4 4 5 5 4 4 5 5 5 5	77	C-11.0				-
Total	042	Contract of the contract of th	0.00 €	9 722,00 €	9 722,00 €	12 381.00
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 2024 16 Emprunts et dettee assimilés 0,00 € 150 000,00 € 0,00 € 148 195,16 € 136 117,90 € 0,00 € 0,00 € 12 910,01 € 1 457,50 € 16 382,0 1 1 44,56 € 4 250,00 € 2 125,00 € 2		THE TAX I			0,00 €	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 2024 16 Emprunts et dettee assimilés 0,00 € 150 000,00 € 0,00 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 12 910,01 € 1457,50 € 16 882,0 € 10,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 0,00 € 148,8339,72 € 463 000,00 € 449 422,49 € 30 868,9 € 12 500 € 150 000,00 € 0	Total		22 869,10 €	45 722,00 €	44 256,44 €	46 361,00
SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 2024 16 Emprunts et dettee assimilés 0,00 € 150 000,00 € 0,00 € 150 000,00 € 0,00 € 12 910,01 € 1 457,50 € 16 382,0 1 445,66 € 4 250,00 € 2 125,00 € 2 125,00 € 2 125,00 € 2 125,00 € 0	_			****	44.4	0.00
148 195,16 € 136 117,90 € 138 117,90 € 0,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 0,00 € 150 000,00 € 1457,50 € 16 382,0 € 144,56 € 4 250,00 € 2 125,00 € 2		VUE D'ENSEMBLE				
16 Emprunts et dettes assimilés 21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations corporelles 23 Immobilisations nous 3	EPENS	VUE D'ENSEMBLE	CA 2022	RP 2023	C4 2023	BP 2024
21 Immobilisations corporelles	EPENS	VUE D'ENSEMBLE	-			
23 Immobilisations en cours 144,56 € 4 250,00 € 2 125,00 € 2 125,00 € 0,00 €	EPENS hepites	VUE D'ENSEMBLE SES	148 195,16 €	136 117,99 €	136 117,99 €	0,0
27 Auto immobilisations financières 0,00 €	thep to the same of the same o	VUE D'ENSEMBLE SES 18 d'Investissement reporté Emprunts et dettes assimilés	148 195,16 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 €	136 117,99 € 150 000,00 €	0,0 0,0
040 Operations d'ordre de transfert entre section 041 Operations parrimonistes (ordre) 043 Operations parrimonistes (ordre) 044 Operations parrimonistes (ordre) 050 € 150 000,00 € 150 000,00 € 0,00 € 0,00 € 150 000,00 € 0,00	16, 21	VUE D'ENSEMBLE It d'Investissement reporté Emprunts et dettee assimilés Immobiksatione corporelles	148 195,16 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 €	0,0 0,0 16 382,0
C41 Ope ations partimoniates (ordre) 0,00 € 150 000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 449 422,49 € 30 868,00 € RECETTES R001 = deed d'investissement reporté 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 16 596,8 13 Subventions d'investissement 0,00 €	16 21 23	VUE D'ENSEMBLE Le st d'Investissement reporté Emprunts et dettee assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations en cours	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0
Total 148 338,72 € 463 900,00 € 448 422,49 € 30 865,0 RECETTES	16 21 23 27	VUE D'ENSEMBLE Le st d'investissement reporté Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations en cours	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 €	136 117,90 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0
CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 10	16 21 23 27 O40	VUE D'ENSEMBLE It d'investissement reporté Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Immobilisations financières Ouerators d'ordre de transfert entre section	148 195,18 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 8,00 € 9 722,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0
CA 2022 BP 2023 CA 2023 BP 10	16, 21, 23, 27, 040, 041	VUE D'ENSEMBLE It d'investissement reporté Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Immobilisations financières Ouerators d'ordre de transfert entre section	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 € 8,00 € 9 722,00 € 150 000,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0
13 Subventions d'investissement 0,00 € 0,00 € 5.555,00 € 0,0 € 0,00 € 0	16 21 23 27 040 041	VUE D'ENSEMBLE ***********************************	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 € 8,00 € 9 722,00 € 150 000,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0
16 Emanum et dettes assimilées 0,00 € 300 535,65 € 300 000,00 € 0,3 20 immubilisations incorporetles 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 23 Immobilisation en cours 0,00 € 144,56 € 144,56 € 0,0 040 parations d'ordre de transfert entre section 12 221,73 € 12 319,79 € 12 319,79 € 12 270,7 041 Tuhi ations justimoniates 0,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 0,0	16, 21, 23, 27, 040, 041	VUE D'ENSEMBLE ***********************************	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 8,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 463 900,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0
20 immobilisations incorporeties 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 23 immobilisation en cours 0,00 € 144,66 € 144,66 € 0,00 € 447 €	16, 21, 23, 27, 040, 041, Total	VUE D'ENSEMBLE ***********************************	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 € 8,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € BP 2023	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 €	BP 2024 0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 368,0
23 Immobilisation en cours 0,00 € 144,56 € 1,44,56 € 0,0 0 € 144,56 € 1,44,56 € 0,0 0 € 0,0 € 0	16 21 23 27 040 041 Total RECET	**Clinvestissement reporté Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporales Immobilisations in cours Autom immobilisations financières Operations d'ordre de transfert entre section Operations parrimoniales (ordre) [ES	148 195,18 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 € CA 2022 0,00 €	136 117,90 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 9,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € BP 2023 €,00 €	136 117,90 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 868,0
O40 partrations d'ordre de transfert entre section 12 221,73 € 12 319,79 € 12 319,79 € 12 70,7 € 041 Opérations intrimoniales 0,00 € 150 000,00 € 0,0	16, 21, 23, 27, 040, 041, Total RECETT R001, 13	TUE D'ENSEMBLE It d'Investissement reporté Emprints et dettes assimilés Immobilisations en cours Autim immobilisations financières Operations d'ordre de transfert entre section Operations parrimonistes (ordre) ES Es dem d'Investissement reporté Subventions d'investissement	148 195,18 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 148 339,72 € CA 2022 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 0,00 € 150 000,00 € 463 900,00 € BP 2023 €,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 € 5 555,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 868,0
O41 Operations justimoniales 0,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 0,0	16, 21, 23, 27, 040, 041, Total RECETT R001, 13, 18	TES It d'Investissement reporté Emprints et dettes assimilés Immobilisations en cours Autour immobilisations financières Operations d'ordre de transfert entre section Operations parrimoniales (ordre) ES Endem d'Investissement reporté Subventions d'investissement Emprint et dettes assimilées	148 195,18 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 € CA 2022 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 8,00 € 9 722,00 € 156 000,00 € 463 000,00 € BP 2023 0,00 € 300 535,65 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 € 5 855,00 € 300 000,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 30 868,0 BP 30 16 596,8 0,0
	16, 21, 23, 27, 040, 041, Total RECET R001, 13, 18, 20,	TES **A d'Investissement reporté Emprints et dettes assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autien immobilisations financières Opérations d'ordre de transfert entre section Opérations parrimonistes (ordre) **ES ***Adem d'Investissement reporté Guiventicons d'investissement Emprint et dettes assimilées ***TOPE SERVICE DE L'AUTIE DE L'AU	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 € CA 2022 0,00 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 463 000,00 € BP 2023 €,00 € 0,00 € 300 535,65 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 € 5 855,00 € 300 000,00 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 866,0 BP 31 16 596,8 0,0,0
Total 12 221,73 € 463 000,00 € 468 019,35 € 30 868,0	16, 21, 23, 27, 040, 041, Total RECET 13, 18, 20, 23	TUE D'ENSEMBLE It d'Investissement reporté Emprunts et dettee assimilés Inmobilisations corporelles Inmobilisations en cours Autour mobilisations financières Opérations d'ordre de transfert entre section Opérations parrimoniales (ordre) ES Exacter d'Investissement reporté Subventions d'investissement Emprure et dettes assimilées Immobilisations incorporetles Immobilisation en cours	148 195,16 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 € CA 2022 0,00 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,80 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € BP 2023 0,00 € 0,00 € 300 535,65 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 € 5 555,00 € 300 000,00 € 0,00 € 144,66 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 868,0 BP 26
	16, 21, 23, 27, O40, O41, Total RECET** R0011 13, 188 20, 23, O40	TUE D'ENSEMBLE It d'investissement reporté Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporelles Immobilisations financières Operations d'ordre de transfert entre section Operations parrimoniales (ordre) ES Estatem d'investissement reporté Dubventions d'investissement Emprunt et dettes assimilées Immobilisations inocrporelles Immobilisation en cours parations d'ordre de transfert entre section	148 195,18 € 0,00 € 0,00 € 144,56 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 148 338,72 € CA 2022 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	136 117,99 € 150 000,00 € 12 910,01 € 4 250,00 € 8 722,00 € 150 000,00 € 463 600,00 € BP 2023 €,00 € 0,00 € 300 535,65 € 0,00 € 144,56 € 12 319,79 €	136 117,90 € 150 000,00 € 1 457,50 € 2 125,00 € 0,00 € 9 722,00 € 150 000,00 € 449 422,49 € CA 2023 0,00 € 5 855,00 € 300 000,00 € 144,56 € 12 319,79 €	0,0 0,0 16 382,0 2 125,0 0,0 12 361,0 0,0 30 868,0 EP 20 16 596,8 0,0 0,3,3 0,0

14. DELIBERATION N°2024-03-019 : COMMERCE DE KERMOUSTER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Commerce de Kermouster », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2023 identiques aux résultats des comptes administratifs 2023.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 du « Commerce de Kermouster » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Commerce de Kermouster » sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial;

Vu le budget primitif du « Commerce de Kermouster » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Commerce de Kermouster » pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

15. DELIBERATION N°2024-03-020 : COMMERCE DE KERMOUSTER : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme Le Coq présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Commerce de Kermouster » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Prévues
 Réalisées

 Dépenses :
 45 722 €
 44 279.55 €

 Recettes :
 45 722 €
 44 256.44 €

Déficit de clôture : 23.11 €

Investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses :	463 000 €	449 422.49 €
Recettes:	463 000 €	468 019.35 €

Excédent de clôture : 18 596.86 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme HERVO Claudine, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif budget annexe du « commerce de Kermouster » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget annexe « Commerce de Kermouster » pour l'exercice 2023.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

16. DELIBERATION N°2024-03-021 : COMMERCE DE KERMOUSTER : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant un déficit de fonctionnement de 23.11 €,

Considérant un excédent d'investissement de 18 596.86€,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023, soit 23.11€ au chapitre D002 « Déficit de fonctionnement reporté » du budget primitif 2024 ;
- ✓ D'AFFECTER le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 soit 18 596.86 € au chapitre R001 « Excédent d'investissement reporté » du budget primitif 2024 ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

17. DELIBERATION N°2024-03- 022 : COMMERCE DE KERMOUSTER : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Vu la présentation du budget primitif 2024, section de fonctionnement du « Commerce de Kermouster », une subvention de fonctionnement de 12 000 € est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 15 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 27 février 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER l'attribution de la subvention de fonctionnement de 12 000 € au budget annexe « Commerce de Kermouster » 2024, tels que présenté ci-dessus
- ✓ D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif de la commune 2024, section de fonctionnement.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier

18. DELIBERATION N°2024-03-023 : COMMERCE DE KERMOUSTER : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COO donne lecture du budget primitif, qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement
 - o Dépenses = Recettes = 46 361.00€
- Section d'investissement
 - o Dépenses = Recettes = 30 868,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération N°2024-03-020 ce jour approuvant le compte administratif 2023 du « Commerce de Kermouster »;

Vu la délibération N°2024-03-021 de ce jour approuvant l'affectation de résultat 2023 du « Commerce de Kermouster » ;

Vu la délibération de ce jour n°2024-03-022 approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement par le budget principal au budget annexe « Commerce de Kermouster »

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 15 février 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le budget primitif « Commerce de Kermouster » comme présenté cidessus.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier

19. DELIBERATION N°2024-03-024 : BUDGET CAISSE DES ECOLES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ indique que chaque année, le budget principal verse une subvention au budget annexe « Caisse des Ecoles » lui permettant d'équilibrer son budget.

Le budget « Caisse des Ecoles » est voté par la commission composée d'élus et de parents d'élèves. A titre d'information, Madame LE COQ présente le budget « Caisse des écoles » à l'assemblée.

Mme LE COQ ajoute que les excédents de fonctionnement étaient cumulés jusqu'en 2022. Celui-ci a été épuré sur le budget primitif 2023, permettant ainsi la diminution de la subvention sur cet exercice. A la demande de M. ALLAIN, Mme LE COQ indique que la Caisse des Ecoles rembourse à la commune la somme de 40 000€ pour le remboursement des salaires non affecté. L'opération n'ayant pas été réalisée en 2023, il est nécessaire de la programmer sur le budget 2024. Cela a un impact sur le report de fonctionnement mais pas sur la subvention.

M. le Maire ajoute que la contribution de la collectivité, pour le fonctionnement des activités périscolaires, est de plus de 1000€ par enfant.

CAISSE DES ECOLES - SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES			2	
Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	DEFICIT de fonctionnement			
O11	Charges à caractère général	44 580.00 €	43 305.17 €	53 820.00 €
O12	Charges du personnel	123 500.00 €	80 669.03 €	170 350.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	494.55 €	1 010.00 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Dotations aux amortissements,			
68	dépréciations	120.00 €	0.00 €	120.00 €
Total		169 200.00 €	124 468.75 €	225 300.00 €
	1			

164500 185300

RECETTES				
Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
70	Produits des services	53 140.00 €	53 600.05 €	
74	Dotation, subventions	101 200.00 €	101 200.00 €	123 400.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1.54 €	8.90 €	2.44 €
76	Autres produits financier	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Reprise sur dépréciation des actifs			
78	circulants	120.00 €	0.00 €	120.00 €
013	Atténuation de charge - rbt salaire	0.00 €	1 498.90 €	0.00 €
002	Excédent reporté	14 738.46 €	14 738.46 €	46 577.56 €
Total		169 200.00 €	171 046.31 €	225 300.00 €

46 577.56 €

Vu la présentation du budget primitif 2024, section de fonctionnement du « Caisse des écoles », une subvention de fonctionnement de 123 400 € est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 15 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 27 février 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER l'attribution de la subvention de 123 400 € au budget « caisse des écoles » 2024, tels que présenté ci-dessus
- ✓ D'INSCRIRE les dépenses au budget primitif de la commune 2024, section de fonctionnement ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier

20. DELIBERATION N°2024-03-025 : BUDGET CCAS: SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ indique que chaque année, le budget principal verse une subvention au budget annexe CCAS lui permettant d'équilibrer son budget.

Mme LE COQ propose de verser 9000 € au titre de l'année 2024, pour permettre au CCAS de financer :

- Le repas des aînés
- Les colis de Noël
- Les secours d'urgence
- Les subventions diverses aux associations caritatives relevant de sa compétence

Mme LE COQ présente, à titre d'information, le budget du CCAS justifiant le montant de la subvention :

	CCAS SECTION DE FO	ONCTIONNEMENT-DI	EPENSES	
Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP2024
001	DEFICIT de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	10 344.00 €	9 927.98 €	11 482.00
012	Charges du personnel	114.00 €	114.00 €	160.00
65	Autres charges de gestion courante	1 536.00 €	384.09 €	1 258.00
Total		11 994.00 €	10 426.07 €	12 900.00
	R	ECETTES		
Chapitres		BP 2023	CA 2023	BP 2024
70	Produits des services	530.00 €	1 592.00 €	1 270.00
	Dotation subventions	7 300.00 €	7 300.00 €	9 000.00
74		3.51 €	1.65 €	1.93
	Produits financiers			0.00
	Produits financiers Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 1
76 77		0.00 € 4 160.49 €	0.00 € 4 160.49 €	0.00 € 2 628.07 €

2 628.07 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 15 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 27 février 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 9 000 € au budget « CCAS » 2024, tels que présenté ci-dessus
- ✓ D'INSCRIRE la dépense au budget primitif de la commune 2024 section de fonctionnement.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

21. DELIBERATION N°202403-026: TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur: M. Le Maire

M. le Maire indique qu'il est de tradition de reprendre les mêmes taux d'imposition que l'année précédente. Les recettes provenant de ces différentes taxes évoluent également en fonction de l'indice INSEE, qui réévalue tous les ans la valeur locative de référence des biens imposés.

Néanmoins, si les taxes perçues par la commune évoluent plus ou moins selon les indices INSEE, il n'en est pas de même des dotations versées par l'Etat qui restent stables. La collectivité perd donc en pouvoir d'achat.

M. le Maire met en évidence la perte de recettes de la collectivité, en termes de pouvoir d'achat, et ajoute que la capacité d'autofinancement nette de la commune, qui se situe sur les 3 dernières années aux alentours de 270 000€, est maintenue grâce au contrôle des coûts des dépenses générales, mais également en contraignant la masse salariale de la collectivité. De plus, la somme allouée à la voirie dépassant les 100 000€ (entreprises, matériaux, ...), la capacité de financement des autres projets est diminuée d'autant.

M. le Maire ajoute qu'il sera nécessaire de réfléchir à la réévaluation des taux d'imposition lors d'une réunion plénière.

Enfin, M. le Maire ajoute que certaines communes sont classées « zones tendues ». Ce classement concerne en général les communes littorales où les prix des locations sont élevés. Ce classement permet de revoir la taxation des résidences secondaires. Plusieurs communes du Département ont été classées « zones tendues » mais pas Lézardrieux.

M. GUILLOU indique qu'il serait peut-être préférable de revoir les taux chaque année plutôt que de d'appliquer une augmentation importante, les taux n'ayant pas été revus depuis une quinzaine d'années.

M. le Maire propose de maintenir les mêmes taux que ceux votés par l'assemblée en 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité

- ✓ DE MAINTENIR les taux de l'année 2023 pour l'année 2024 :
 - Taxe foncière bâti: 39,09%
 - Taxe foncière non bâti : 74.53 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,93%
- D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

22. BUDGET PRINCIPAL: PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Madame LE COQ présente le tableau suivant, qui détaille les résultats budgétaires de l'année 2023 ainsi que la projection des dépenses recettes en 2024 :

section de fonctionnement				
apitres	CA2022	SP 2023	CA 23	BP 2024
011 Charges à caractère général	376 607.69 €	532 697.62 €	411 418.83 €	517 480.00
012 Charges du personnel	646 497.80 €	679 892.00 €	571 128.70 €	629 300.00
014 Atténuations de produits	2 135.00 €	2 284.00 €	1 761.00 €	2 200.00
023 Virement section investissement	0.00 €	303 147.78 €	0.00€	484 016.29
65 Autres charges de gestion courante	209 117.71 €	330 907.20 €	325 744.40 €	247 100.20
66 Charges financières	29 381.06 €	40 220.00 €	38 546.11 €	38 192.00
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00
68 Dotations et provisions	0.00 €	200.00 €	0.00 €	965.27
042 Virement d'ordre entre sections	69 492.87 €	63 829.63 €	63 829.63 €	53 746.24
Total	1 333 232.13 €	1 954 678.23 €	1 412 428.87 €	1 974 500.00
CETTES				
apitres	CA2022	BP 2023	CA 23	BP 2024
70 Produits des services	128 847.67 €	115 415.43 €	97 006.44 €	217 820.00
73 Impôts et taxes	110 300.85 €	63 137.00 €	131 745.28 €	128 900.00
731 fiscalité locale	884 988.73 €	990 866.00 €	953 755.80 €	977 916.17
74 Dotation, subventions	437 826.70 €	460 901.50 €	444 933.05 €	447 890.00
75 Autres produit de gestion courante	101 187.18 €	59 003.37 €	73 889.27 €	65 000.00
76 Produits financiers	6.20 €	0.00 €	10.80 €	0.00
042 transfert entre sections	8 960.30 €	75 078.46 €	75 078.46 €	68 903.83
77 Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	808.01 €	0.00
78 reprises sur amortissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00
016 apa	12 888.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00
013 Atténuation de charge	6 239.30 €	10 500.00 €	15 293.52 €	10 000.00
R002 Excédent reporté	299 706.04 €	179 776.47 €	179 776.47 €	58 070.00

Madame LE COQ explique:

Résultat section

• les progressions des charges et recettes de fonctionnement entre le CA 2022 et le CA 2023 ;

0.00 €

559 868,43 €

• les évolutions des dépenses/recettes qui ont permis d'établir le BP 2024.

657 696.84 €

Le tableau ci-dessous concerne les investissements :

Section	diny	actics	ement
Jecuvii	CI III IA	6 3U33	etiletit

	DEPENSES				
Chapitres		CA2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
D001	Déficit d'investissement reporté	12 502.03 €	329 731.53 €	329 731.53 €	0.00 €
040	Virement d'ordre entre sections	8 960.30 €	75 078.46 €	75 078.46 €	68 903.83 €
041	opération patrimoniale	16 058.75 €	413 838.01 €	284 585.39 €	0.00 €
045	opération réelle pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	385 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	34 051.99 €	106 907.38 €	26 294.06 €	150 567.03 €
21	Immobilisations corporelles	273 209.78 €	855 567.31 €	359 317.92 €	1 112 894.55 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	7 286.00 €	7 285.56 €	12 120.00 €
16	Remboursement d'emprunts	146 138.83 €	161 814.18 €	151 673.50 €	152 399.88 €
28	amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
204	subventions d'équipement versées	281 417.23 €	96 108.30 €	22 525.05 €	106 114.71 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	420 000.00 €	420 000.00 €	0.00 €
Total		772 338.91 €	2 466 331.17 €	1 676 491.47 €	1 988 000.00 €

RECETTE	S				
Chapitres		CA2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0.00€	0.00 €	0.00 €	141 392.65
10	Dotations	309 176.50 €	567 462.82 €	554 491.09 €	603 545.75
13	Subventions d'investissement	47 397.26 €	313 692.93 €	60 391.00 €	319 299.07
16	Emprunt et dettes assimilées	482.00 €	576 380.00 €	403 000.00 €	1 000.00
20	immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00€	1 749.00 €	0.00
204	subventions déquipement	0.00 €	0.00 €	221 838.01 €	0.00
27	autres immobilisations	0.00€	228 000.00 €	228 000.00 €	0.00
040	operation de transfert entre section	69 492.87 €	63 829.63 €	63 829.63 €	53 746.24
041	opération patrimoniales	16 058.75 €	413 838.01 €	284 585.39 €	0.00
45	Opérations sous mandat				385 000.00
021	Virement section de fonctionnement	0.00 €	303 147.78 €	0.00 €	484 016.29
Total		442 607.38 €	2 466 331.17 €	1 817 884.12 €	1 988 000.00

Résultat Section 329 731.53 € 0.00 € -141 392.65 € 0.00 €

Projets d'investissement 2024

Mme LE COQ présente la liste des investissements planifiés par les commissions plénières des 15 et 27 février 2024.

Opérations	Projets	Reports	Subvention attendue	BP 2024
011	Voirie	3 087.97 €	7 947.00 €	144 769.19
014	Ecole	0.00 €	0.00 €	29 588.00
019	Travaux divers bâtiments	0.00 €	0.00€	74 435.00 (
O23	Matériel outillages de voirie	2 450.34 €	0.00 €	3 572.72
029	Place du centre	24 122.94 €	7 800.00 €	597 225.50
050	Salle polyvalente	0.00 €	0.00 €	47 000.00 6
OSS	cantine scolaire	0.00€	0.00€	11 000.00 (
056	Mairie	0.00 €	0.00 €	37 500.00
O62	Stade	4 461.25 €	0.00€	1 800.00
Q72	Sécurisation rénovation église	0.00 €	0.00€	29 160.00
073	Camping	88 886.23 €	35 548.97 €	76 087.35 (
074	Mobilier urbain	0.00 €	0.00 €	6 400.00
075	Sécurité signalétique	0.00 €	0.00 €	13 551.00
078	Parking des écoles	90 828.99 €	42 182.00 €	1 067.00
O80	Salle des sports	0.00 €	0.00 €	9 736.00 4
081	Budget participatif	0.00 €	0.00 €	10 000.00
O82	Logements communaux	0.00 €	0.00 €	46 280.00
O84	Aire multimodale	238 575.75 €	183 488.00 €	95 148.21
086	Aménagement bois de Lan Goc	47 929.67 €	45 831.46 €	6 671.18
088	Chapelles	0.00 €	0.00 €	16 000.00 (
	TOTAL GENERAL	500 343.14 €	322 797.43 €	1 256 991.15

1 757 334.29 €

Mme LE COQ indique que plusieurs travaux ont démarré en 2023 mais seront payés sur l'exercice 2024, expliquant les restes à réaliser importants.

A la demande de M. MENOU, M. ALLAIN indique que l'assurance prend en charge le remplacement et les réparations des équipements endommagés par la tempête au camping municipal.

M. le Maire indique que le niveau d'endettement actuel est de 700€/habitant, et reste correct par rapport au niveau national. Cette projection permet de connaître le niveau d'emprunt acceptable en 2025-2026 pour le projet de rénovation du bourg, et de l'emprunt qui pourra être contracté, soit 500 000 à 600 000€.

M. le Maire rappelle que les estimations de l'avant-projet chiffrent les travaux à 1 921 000€ TTC pour la tranche ferme et la tranche optionnelle, sans les travaux réalisés dans le cadre du GEPU (Gestion des eaux pluviales). Ceux-ci seront payés par la commune mais pris en charge in fine par Lannion Trégor

Communauté pour un montant de 385 000€. M. le Maire ajoute que la TVA est récupérée à hauteur de 16.4% sur le montant TTC des travaux.

L'autofinancement (fond de roulement) pour 2023 est de 730 000€. Cet autofinancement seraient sensiblement équivalents en 2025 et 2026. Les autres financements possibles sont le Contrat départemental de territoire pour 171 958€, la DETR qui devrait atteindre 200 000€, les amendes de police pour 30 000€ sur 3 ans, et la prise en charge à hauteur de 60 600€, soit 80% du coût des travaux par le Département, pour les travaux du revêtement de la route départementale qui traverse la place. L'Agence de l'Eau finance aussi les projets qui visent à renaturaliser les centres villes et à faciliter l'infiltration des eaux pluviales. Une demande de subvention va donc être déposée.

Les sources de financement extérieurs atteignent 528 354 €. L'autofinancement pourra atteindre 530 000€. Il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 600 000€. Les études démarreront courant 2024.

M. ANDRE indique que les travaux de voirie 2024 concerneront la route de Coat Min, les trottoirs Place Avel Mor, l'impasse du Crec'h, le calvaire de Kerdavid jusqu'au Croas Hent (élargissement de la voie), Beg An Arvor, et la route de Kerdroël.

23. DELIBERATION N°2024-03-027 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget principal, établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2023 identiques aux résultats des comptes administratifs 2023

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

- Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu le budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

24. DELIBERATION N°2024-03-028 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: Mme LE COQ, Première Adjointe en charge des finances

Madame Le Coq donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2023 de la commune qui s'arrête comme suit :

Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 954 678.23 €	1 412 428.67 €
Recettes	1 954 678.23 €	1 972 297.10 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est de 559 868.43 €

Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	2 466 331.17 €	1 676 491.47 €
Recettes	2 466 331.17 €	1 817 884.12 €

L'excédent de clôture de la section d'investissement est de 141 392.65 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme HERVO Claudine, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu le budget primitif du budget principal commune concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget principal pour l'exercice 2023 ;
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

25. DELIBERATION N°2024-03-029 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ, rappelle que les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

- ⇒ Section de fonctionnement : L'excédent de clôture est de 559 868.43 €
- ⇒ Section d'investissement : L'excédent de clôture est de 141 392.65 €

Principes de l'affectation des résultats :

- L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2023, tel qu'il apparaît au compte administratif.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est ventilé pour partie en transfert au 1068 section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé », le reste en section de fonctionnement R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants; Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif; Vu la délibération de ce jour N°2024-03-028 approuvant le Compte Administratif 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 soit 559 868,43 € au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2024 :
- ✓ DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 soit 141 392,65 € au compte R001 « excédent d'investissement reporté » au budget primitif 2024.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

26. DELIBERATION N°2024-03-030: BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2024 Rapporteur: Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Le tableau d'investissement détaillé est présenté en annexe 1.

Madame Le Coq donne lecture du Budget Primitif 2024 de la Commune.

✓ Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 974 500.00 €

✓ Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 988 000.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu la délibération N°2024-03-028 de ce jour approuvant le compte administratif 2023 du budget principal « Commune » ;

Vu la délibération N°2024-03-029 de ce jour approuvant l'affectation de résultat 2023 du budget principal « Commune » ;

Vu la présentation budgétaire précédemment débattue,

Vu les investissements et Restes à Réaliser débattus en commissions plénières des 15 et 27 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le budget primitif de budget principal de la commune comme présenté ci-dessus.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

27. BUDGET PORT DE PLAISANCE : PRESENTATION DES BUDGETS

Rapporteur: M. ALLAIN Gilles, Adjoint en charge du port de plaisance

PORT- SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

EPENS	SES				
hapitres		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002	déficit d'explortation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
011	Charges à caractère général	491 863.11 €	677 070.65 €	593 323.94 €	619 650.00
012	Charges du personnel	238 499.49 €	288 120.00 €	277 407.46 €	287 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10 085.78 €	18 620.00 €	10 539.51 €	18 810.00
66	Charges financières	37 108.18 €	32 758.98 €	32 758.98 €	29 536.54
67	Charges exceptionnelles	320.00 €	302 020.00 €	1 981.41 €	3 520.00
68	Dotations et provisions	162 100.00 €	71 833.99 €	71 833.99 €	40 974.97
042	Virement d'ordre entre sections	142 217.96 €	412 360.58 €	380 826.20 €	353 014.49
Total		1 082 194.52 €	1 802 784.20 €	1 368 671.49 €	1 352 506,00

RECEI	IES
	_

Chapitres	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
70 Produits des services	837 250.93 €	855 000.00 €	828 446.08 €	885 000.00 €
75 Autres produit de gestion courante	241 048.83 €	205 516.88 €	191 100.66 €	183 999.57 €
77 Produits exceptionnels	0.00 €	34 210.00 €	30 592.33 €	0.00 €
78 reprise sur provision	49 691.79 €	125 000.00 €	51 176.01 €	77 500.00 €
013 Atténuation de charge	300.00 €	0.00 €	50.32 €	650.00
042 opération d'ordre de transfert entre sections	47 216.49 €	487 141.00 €	187 141.00 €	189 605.20 €
002 Excédent reporté	2 602.80 €	95 916.32 €	95 916.32 €	15 751,23 €
Total	1 178 110.84 €	1 802 784.20 €	1 384 422,72 €	1 352 506.00 €

excedent 15751.23€

SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

EPENS	ES				
Chapitres		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
020	Dépenses imprévues	0.00 €	47 287,20 €	0.00 €	4 999.03
040	amortissement subventions	47 216.49 €	487 141.00 €	187 141.00 €	189 605.20
20	Immobilisations incorporelles	5 417.42 €	392 192,39 €	51 148.02 €	24 465.00
21	Immobilisations corporelles	5 595.11 €	369 947.94 €	252 128.70 €	560 015.00
23	immobilisations en cours	720 622.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00
16	Remboursement d'emprunts	119 542.28 €	120 472.17 €	120 472.17 €	95 679,77
041	operation patrimoniale	0.00 €	962.50 €	0.00 €	0.00
Total		898 393,45 €	1 418 003,20 €	610 889.89 €	874 764.00 (

RECETTES				
Chapitres	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Excédent d'investissement reporté	1 078 900.92 €	559 831.29 €	559 831.29 €	377 434,60 4
13 Subventions d'investissement	112 759.53 €	21 000.61 €	12 321.00 €	79 161.61
16 Emprunt et dettes assimilées	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00
O41 operation patrimoniale	0.00 €	962.50 €	0.00 €	0.00 €
040 operation de transfert entre section	142 217.96 €	412 360.58 €	380 826.20 €	353 014.49
23 immobilisations	124 346.33 €	123 848.22 €	35 346.00 €	65 153.30 €
Total	1 458 224.74 €	1 418 003.20 €	986 324,49 C	874 764.00 €
				The second second

excédent 377434.60 (

- M. ALLAIN informe qu'il s'agit de la dernière année où Ailes Marines verse une subvention (37 000€). Leur départ engendrera aussi une importante perte de recettes dès 2025.
- M. le Maire informe que les augmentations de tarifs entre 2022 et 2023 ont permis une recette suplémentaire à hauteur de 15 000€. Cependant, l'augmentation des coûts d'énergie durant cette même période est d'environ 40 000€. Des recettes exceptionnelles (subvention Ailes Marines, vente du parklev, ...) ont permis de compenser ces hausses.
- M. ALLAIN ajoute qu'un tarif est apliqué aux plaisanciers qui chauffent leur bateau durant l'hiver.
- M. le Maire souligne que le niveau d'emprunt est élevé mais que la capacité d'investissement est bonne, grâce aux reports des années précédentes.

28. DELIBERATION N°2024-03-031 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur: M. ALLAIN Gilles, Adjoint en charge du port de plaisance

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion du budget annexe « Port de Plaisance », établi par le Receveur municipal, laisse apparaître les résultats d'exécution pour l'exercice 2023 identiques aux résultats des comptes administratifs 2023.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 du « Port de Plaisance » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Port de Plaisance » sur l'exercice 2023 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le budget primitif du « Port de Plaisance » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal relatif au budget annexe « Port de Plaisance » pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

29. DELIBERATION N°2024-03-032: BUDGET PORT DE PLAISANCE: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: M. ALLAIN Gilles, Adjoint en charge du port de plaisance

M. ALLAIN donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2023 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 802 784.20 €	1 368 671.49 €
Recettes	1 802 784.20 €	1 384 422.72 €
L'excédent de	clôture est de 15 751.23 €	

Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 418 003.20 €	610 889.89 €
Recettes	1 418 003.20 €	988 324.49 €

L'excédent de clôture est de 377 434.60 €

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner à Mme HERVO Claudine, doyenne de l'assemblée, à la présidence de la séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial;

Vu le budget primitif du budget du « port de plaisance » concernant l'exercice 2023 et les décisions modificatives

Vu le Compte de Gestion produit par le Comptable Public ;

Considérant que les résultats du projet de compte administratif pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le compte administratif relatif au budget « Port de Plaisance » pour l'exercice 2023.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

30. DELIBERATION N°2024-03-033 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur: M. ALLAIN Gilles, Adjoint en charge du port de plaisance

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant:

- ⇒ Section de fonctionnement : L'excédent de clôture est de 15 751.23 €
- ⇒ Section d'investissement : L'excédent de clôture est de 377 434.60 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération N°2024-03-032 de ce jour approuvant le compte administratif;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 soit 15 751.23 € au compte 002 excédent reporté en recette de fonctionnement du budget primitif 2024
- ✓ DE REPRENDRE le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 soit 377 434.60 € au compte 001 excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2024.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

31. DELIBERATION N°2024-03-034 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur: . ALLAIN Gilles, Adjoint en charge du port de plaisance

Le tableau d'investissement détaillé est présenté en annexe 2.

Monsieur ALLAIN donne lecture du Budget Primitif 2024 « Port de Plaisance ».

• Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 352 506.00 €

Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 874 764.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n°2024-03-032 de ce jour approuvant le compte administratif 2023 du budget « Port de Plaisance »:

Vu la délibération n°2024-03-033 de ce jour approuvant l'affectation des résultats 2023 du budget « Port de Plaisance »;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le budget du « Port de Plaisance » comme présenté ci-dessus.
- ✓ D'AUTORISER M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

32. INFORMATIONS

Journée du Souvenir et du recueillement du 19 Mars à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : cérémonie à Pleumeur-Gautier à 17H30.

Mme LE COO informe de la réalisation prochaine d'un bulletin d'information.

M. GUILLOU demande la sécurisation/signalisation de certaines voies côtières à destination des poids lourds.

M. ALLAIN informe de la tenue de la journée sécurité routière le 20 mars 2024 à la salle Georges Brassens, à destination des seniors.

M. ALLAIN informe de l'escale du Styx le 27 mars.

M. ALLAIN indique qu'une réunion aura lieu prochainement à Pleubian concernant la campagne de piégeage des frelons asiatiques. Des pièges sont distribués gratuitement en mairie aux foyers lézardriviens qui n'en avaient pas eus l'an passé. Il est demandé aux habitants de faire un retour sur leurs captures en mairie.

M. ANDRE informe des travaux rue du Trieux, sur la RD 20. Les travaux de réfection du mur de l'ancienne maison de Georges Brassens impliqueront l'interdiction de circulation totale du 2 au 30 avril 2024, dans les 2 sens. Ensuite, la circulation se fera en alternat. Les travaux devraient être terminés avant la saison estivale. Des aménagements de voirie seront à prévoir.

Une déviation sera mise en place par le Croas Hent pour les poids lourds. Des travaux de réfection de cette voie seront réalisés en amont afin de faciliter et sécuriser la circulation.

M. JUMEL indique que les travaux au camping avancent bien. Le carrelage sera réalisé semaine prochaine. Le planning est respecté.

Course du Lézard le 17 mars, organisée par l'association des parents d'élèves. (Courses adultes et enfants, marche).

Fête foraine du 29 mars au 1er avril 2024

Prochain conseil municipal: jeudi 11 avril à 18H30

33. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire lève la séance à 20H49

La Secrétaire de séance, Claudine HERVO Le Maire, Henri PARANTHOËN

Annexe 1 :
Budget communal : tableau des investissements

Opér	Projets	reports	Subvention attendue	bp 2024
11	Voirie			
2156	poteau incendie			2 394.85
2112	bornage rue de l'armor			2 040.00
203	bornage Kerdavid			1 000.00
	bornage délaissés départementaux			
203	Aire de la balise			1 000.00
	Bornages autres délaissés			
	départementaux			3 000.00
	MO LTC			
204182	poulopry			15 157.41
204111	rénovation ep kermenguy et pommelin	3087.97		
204182	Rénovation EP Beg Ar Vor			900.00
	trottoirs avel mor	_		16 200.00
203	levé topo croas hent	_		622.00
203	étude faisabilité sécurisation des voies (LTC)			1 710.50
2151	marquages au sol (aire de la balise inclue)			10 000.00
	programme de voirie			83 800.00
	Elargissement chaussée kerdavid			5 444.43
	Fonds de concours voirie 2020 à			
13251	2022		7 947.00 €	
2112	Acquisition Kerdavid	_		1 000.00
203	Frais de notaire Kerdavid			500.00
	Total	3 087.97 €	7 947.00 €	144 769.19
14	Ecole			
2135	portes école maternelle			3 500.00
	portillon école			518.00
2181	Réaménagement des cours (ANS+FIP)			25 000.00
	Alarme extérieure PPMS			570.00
	Total	0.00 €		29 588.00
19	Travaux divers bâtiments			
	VMC bibliothèque			1 000.00
	logt ex kiné			2 000.00
	frais d'insertion la poste			600.00
	Rénovation bâtiments publics			59 335.00
	Mur de la cantine			11 000.00
	baches protection cellules atelier			500.00
	Total	0.00 €		74 435.00
72	Matériel outillages de voirie			

2158	tronconneuse+débroussailleuse	2 450.34 €		
2158	élagueuse sur perche			1 072.72
2158	matériels divers			1 500.00
2158	Réserve Eau (IBC 10001)			500.00
2158	Booster portatif			500.00
	Total	2 450.34 €		3 572.72
29	Place du centre			_
203	M. œuvre VRD	23 514.50 €		13 985.50
203	insertion place du centre	608.44 €		
203	M. oeuvre			35 656.00
2151	aménagement			160 584.00
1321	subvention fnadt		7 800.00	
204182	SDE			25 000.00
203	Insertions Appels d'offre Travaux			2 000.00
4581				360 000.00
	Total	24 122.94	7 800.00	597 225.50
50	Salle Polyvalente			
	bardage pignon			1 500.00
	local de rangement + sas			40 000.00
	réfection sanitaires			5 000.00
	éclairage extérieur			500.00
	Total	0.00 €		47 000.00
55	Cantine Scolaire	0,000		17 000100
	fenêtres		- 1	11 000.00
2133	Total	0.00 €		11 000.00
56	Mairie	0.000		11 000,00
	site internet	• -		10 000.00
	porte+sas			4 000.00
	toiture bâtiment jardin + mur			17 000.00
	Matériel de bureau (3 sièges)			1 500.00
	Rénovation des huisseries bureaux			5 000.00
2133	Total	0.00 €		37 500.00
62	stade	0.00 C		37 500.00
204111	sde rénovation éclairage public	4 461.25 €		
	pare ballon	4 401.23 0		1 800.00
2101	Total	4 461.25 €	0.00 €	1 800.00
72	Sécurisation rénovation église	7 701.23 C	0.00 €	1 800.00
203		•		21 480.00
				7 680.00
203		0.00.6		
72	Total	0.00 €		29 160.00
	Camping	99 996 22 6		
	rénovation sanitaires	88 886.23 €		A1 506 16
2135	rénovation sanitaires			41 596.16
01.50	1		1000.00	8 991.19
	remplacement grillage		1000.00	1 000.00
	signalétique		1500.00	2 000.00
2135	carport		1500.00	1 500.00

	balançoire		1000.00	1 000.00
212				20 000.00
	DETR		32 048.97 €	
	Total	88 886.23 €	35 548.97 €	76 087.35
<u>74</u>	Mobilier urbain			
2181	tables square, bodic, aire de covoit			2 000.00
2181	panneaux fabienne lb			2 400.00
2181	poubelles ar gardenn			500.00
2181	Canicrotte Ar Garden + écoles			500.00
2181	Bacs à réserve d'eau			1 000.00
	Total	0.00 €		6 400.00
75	Sécurité signalétique			
	réfection mur kermouster			895.00
	matériel de signalisation: panneaux			
2152				10 000.00
2152	radar pédagogique			1 500.00
	grilles associatives			1 000.00
2188				156.00
	Total	0.00 €		13 551.00
78	Parking des écoles			
	maîtrise d'ouvrage	10 735.50 €		
204111	éclairage	4 322.08 €		
2135		75 000.00 €		
	contrôle solidité ouvrage bureau			
2135	véritas	771.41 €		
2181	corbeilles parking de l'école			600.00
2181	17			467.00
1323	subvention conseil départemental		42 182.00 €	
	Total	90 828.99 €	42 182.00 €	1 067.00
79	Cimetière			
	portail Kermouster			0.00
	Total	0.00 €	0.00 €	0.00
80				
	gestion des accès - Chronopass			5 200.00
	gestion des acces - IMS			65.00
	routeur vpn			471.00
	Travaux divers bâtiments			4 000.00
2100	Total	0.00 €		9 736.00
81	budget participatif			
2188		·		10 000.00
2100	Total	0.00 €		10 000.00
27	Logements communaux	0.00		
	Radiateurs + plaques cuisson			2 280.00
	Rénovation énergétique			44 000.00
2133	Total			46 280.00
	1 VIAI			TO #00.00

TOTAL GENERAL	500 343.14 €	322 797.43 €	1 256 001 14
Total			
Aménagement voie douce D786			
Total			
Jai cills pai tages			
			10 000.00
			16 000.00 16 000.0 0
Chapelle de Kermouster - Chaîre à			16,000,0
Chapelles			
Total			0.00
Routoirs à lin			
	47 929.67 €	45 831.46 €	6 671.18
20 200			4 740.0
			1 931.1
aménagement	47 929.67 €		
Aménagement bois de lan goc			
Total	238 575.75 €	183 488.00	95 148.2
Totem aire de la balise			2 000.00
Poubelles			500.00
rack à vélo aire de covoit			2 000.0
système à badge porte à garage à vélo			1 200.0
Opération sous mandat (GEPU)	4		25 000.0
région		94 446.00	
fonds de concours ltc	51	53 342.00	_
Fonds vert (51000€)		35 700.00	_
effacement de réseaux			325.3
avance			12 120.0
			36 920.0
	1 943.75 €		
	700.00		1 347.8
	933.00 €		12 250.0
			12 250.0
	42 339.00 €		1 485.0
	Aménagement avance effacement de réseaux Fonds vert (51000€) fonds de concours ltc région Opération sous mandat (GEPU) système à badge porte à garage à vélo rack à vélo aire de covoit Poubelles Totem aire de la balise Total Aménagement bois de lan goc aménagement (tables) Aménagement terrains copeaux Subvention Leader (LTC) Total Routoirs à lin Total Chapelles Chapelle de Kermouster - Chaîre à prêcher Total Jardins partagés Total Aménagement voie douce D786 Total	ep 42 339.00 € SDE MO levés topographiques 933.00 € mission SPS permis d'aménager 1 943.75 € aménagement 193 360.00 € Aménagement 200.00 € Aménagement 300.00 € Aménagement 300.00 € Aménagement 300.00 € Aménagement 300.00 € Fonds vert (51000€) fonds de concours ltc région 300.00 € Opération sous mandat (GEPU) système à badge porte à garage à vélo rack à vélo aire de covoit Poubelles Total 238 575.75 € Aménagement bois de lan goc aménagement (tables) Aménagement terrains copeaux Subvention Leader (LTC) Total 47 929.67 € Routoirs à lin Total Chapelles Chapelles Chapelles Total Jardins partagés Total Aménagement voie douce D786	ep

Annexe 2 :
Budget port de plaisance : tableau des investissements

Opér	Projets	reports	Subvention attendue	bp 2024
	Capitainerie			
2131		3 454.00 €		
	évier salle de réunion			1 000.00 €
	bureau d'accueil			1 055.00 €
2133	Total	3 454.00 €		2 055.00
17	mobilier et matériel informatique	3 434.00 C		2 055.00 0
	mise en place wifi			20 000.00 €
2184				2 000.00 €
2183				250.00 €
2103	Total	0.00 €		22 250.00 (
26		0.00 €		22 230.00
	acquisition de matériels	2 655.00 €		
	installation borne électrique ponton 3	2 033.00 €		500.00.4
2153	aspirateur atelier			500.00 €
	poste à soudure			1 500.00 €
	panneaux affichages et plan du port			3 500.00 €
	panneau carte pour hall			954.00 €
2181				2 000.00 €
2153				202.00 €
2153	brosse rotatif nettoyeur haute pression			2 000.00 €
	Total	2 655.00 €		10 656.00
	Ports propres			
2031	études	4 000.00 €		
	Total	4 000.00 €		0.00
<u>55</u>	aménagement parking et maritime			
2153	Barriere parking			6 000.00 €
2153	signaletique bouées verte			5 000.00 €
2157	aménagement pour chariots d'armement			2 000.00 €
	Total	0.00 €		13 000.00 €
57	sécurisation bassin à flot&esplanade			
2153	échelles securité pour ponton			10 000.00 €
2153				25 000.00 €
	Total	0.00 €		35 000.00 (
60	pontons			
2031		10 465.00 €		10 000.00 €
	appui ponton 1			30 000.00 €
2153			20%	350 000.00 €
2100	Total	10 465.00 €		390 000.00 €
61	hangar			
	création d'une porte			345.00 €
2135				600.00 €
2133	Total	-00 €		945.00 €
62		-00 €		775,00
			-	90 000.00 €
2133	rénovation	-00 €		90 000.00 €
	Total CENEDAL		00.0	
	TOTAL GENERAL	20 574.00 €	-00 €	563 906.00